

Perpignan, le 1^{er} Mars 2021

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,

Objet : AG 2021

Chers amis Présidentes, Présidents, Randonneurs,

Comme le permettait l'ordonnance 2020-3221 du 25 Mars 2020, notre Assemblée générale 2021 a été organisée à « Huis Clos ».

Tous les documents nécessaires à l'information et aux votes ont été adressés à chaque président par voie postale le 4 Février 2021.

Nous avons reçu 43 enveloppes représentant 235 voix, à la date butoir du 19 Février.

Le dépouillement s'est déroulé le 23 Février 2021 en présence de : Christiane Agrafeil-Colis, Jean Jobert, Rose-Marie Monge, Françoise Pitault, José Vergnes et les scrutateurs : André Cantareil, Bernard Lambert, Michel Prim.

Selon nos statuts

Quorum pour ouvrir l'Assemblée Générale :

Art. 8.8 - 1/4 des droits de vote : 58 Voix

Quorum pour validation des résolutions :

Art. 8.7 - Majorité simple. : 116 Voix

Quorum pour élections des administrateurs :

Art. 9.2.2.2.2 -1/3 des suffrages exprimés : 77 Voix

Nombre d'associations au 31 Aout 2020 : 56

Nombre de voix : 301 Voix

Nombre d'enveloppes reçues : 43 Associations

Nombre de suffrages exprimés : 235 Voix

Le quorum étant atteint nous avons procédé au comptage des voix.

RESULTAT des votes sur 235 VOIX

1- Validation à l'unanimité - (235 Voix)

Compte Rendu de l'AG du 7/02/2020
 Rapport Moral du Président
 Rapport Global d'activités
 Compte de Résultats du Trésorier
 Bilan Financier
 Affectation des résultats

2- Approbation des Résolutions à la Majorité

	LES RESOLUTIONS	OUI	NON	ABST
1	Validez-vous la durée du prochain mandat des administrateurs à 3 ans au lieu de 4 ans mandature 2021-2024	231		4
2	Validez-vous le maintien du tarif de la licence 2020 pour la saison sportive 2021/2022 ?	229	6	
3	Validez-vous la prise en charge des formations à 100% suivant le tableau joint	231		4
4	Validez-vous la prise en charge du renouvellement de l'adhésion 2021 pour les associations ?	235		

3- Election des administrateurs

Sont élus à la majorité

AGRAFEIL-COLIS Christiane	196	LANET Suzanne	190
BEILHE Pierrette	190	MONGE Rose-Marie	221
CAUBET Anne	201	PITault Françoise	205
CAUSSIN Michel	207	PONT Jean-François	190
CRISPI Charles	190	SEGARRA Sébastien	197
DAUPHIN André	184	TARADELLAS Françoise	190
GALEWSKI Patrice	190	VANDARD Pascal	208
GUILLOT Christian	197	VERGNES José	199
JOBERT Jean	205	ZAMMIT Danielle	204

André Cantareil, Alain Haraux, Jean Jacques Porchet n'ayant pas souhaité maintenir leur candidature, le Comité Directeur se compose de 18 personnes ; 6 postes restent donc à pourvoir, dont celui du collège des Médecins.

4- Election des représentants des associations

Les candidatures des représentants des associations aux Assemblées générales Fédérales et Régionales ont été confirmées :

- Assemblée Générale du Comité Régional Occitanie - 27 Mars 2021

Jean Jobert Porteur de voix
Michel Caussin

- Assemblée Générale de la FFRandonnée - 17 Avril 2021

José Vergnes Porteur de voix
Rose-Marie Monge Suppléant

La restitution de ces résultats a été faite lors d'une visio-conférence le 26 Février 2021 à laquelle tous les présidents étaient invités ; peu d'entre vous était présent.

5- Réponses aux questions posées

Q1 - Pourquoi la Fédération impose 6 personnes dans les randonnées, alors que les groupes « hors association » sont plus nombreux ?

R1 - Il ne s'agit pas d'obligation de la Fédération, mais bien de directives gouvernementales qui limitent les rassemblements à 6 personnes, qu'ils soient associatifs ou non. Le non-respect est donc passible d'amende.

Q2 - Pourrait-on envisager un remboursement de la licence à 100% ou 50% ?

R1 - La licence n'est pas une adhésion et ne peut être « remboursée », cela concerne la FFRandonnée. C'est pourquoi le Comité Départemental a proposé de prendre en charge la prochaine adhésion FFRandonnée 2021/2022 de toutes les associations qui seront à jour de leur cotisation le 31/12/2021. Un virement sera fait après le 31 Décembre.

Pour info :

La baisse des licences 2020/2021 sur notre département est significative, mais moins importante que pour l'Occitanie qui accuse 30% de baisse de licences.

Nombre de licences	2019/2020	4538
	2020/2021	3723 (-18%)

Nous souhaitons tous une reprise rapide de toutes nos activités ; la fête départementale 2021 étant prévue le 25 Avril à Céret.

En cas de « confinement » elle sera reportée en Septembre, si les consignes gouvernementales ne changent pas.

Toutes les formations prévues en Mars/Avril sont reportées.

6- Election du Bureau

Les administrateurs se sont ensuite réunis pour élire le Bureau :

Sont élus à l'unanimité :

Présidente	Rose-Marie Monge
Vice-Président	José Vergnes
Trésorière	Françoise Pitault
Secrétaire Générale	Pierrette Beilhé

Les Présidents des commissions statutaires sont ensuite nommés :

Président de la Commission « Sentiers-Itinéraires »	Jean Jobert
Président de la Commission « Formations »	Pascal Vandard
Président de la Commission « Pratiques-Adhésions »	Michel Caussin

qui ont pour première mission d'organiser leur commission.

Deux chargés de missions nous ont rejoint :

Bernard Deschamps et Didier Voituron

intégrés aux commissions, ils auront une voix consultative lors de nos réunions de Comité Directeur.

Je vous remercie, chers Randonneurs, pour votre participation à notre Assemblée Générale Ordinaire, « exceptionnelle » et de votre fidélité.

Je tiens à remercier également tous mes collaborateurs, administrateurs sortants et ceux qui me renouvellent leur confiance ; ils ont œuvré pour le Comité depuis de longues années défendant nos valeurs. Nous nous retrouverons en toute amitié.

En attendant une reprise rapide de nos activités, en toute convivialité, j'espère vous revoir tous très vite,

Bien amicalement,

Rose-Marie Monge
Présidente
Comité Départemental
de la Randonnée Pédestre

